

Ce formulaire permet de vous **affilier** chez **Parentia Wallonie**.

Vous devez être affilié à une caisse pour percevoir les allocations familiales, la prime de naissance ou d'adoption (art. 72 Décret wallon du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales).

**Qui demande l'affiliation ?** La personne qui élève effectivement l'enfant (généralement la maman), choisit la caisse à laquelle elle souhaite s'affilier et introduit la demande.

**Combien de temps ?** Quand vous êtes affilié à la caisse de votre choix, vous devez attendre 24 mois avant de pouvoir changer de caisse. Si vous désirez changer de caisse après ce délai, vous devez vous adresser à la nouvelle caisse de votre choix. Elle s'occupera de toutes les démarches afin de demander le transfert de votre dossier.

Renvoyez ce formulaire de demande dûment complété et signé via [wallonie@parentia.be](mailto:wallonie@parentia.be) ou complétez votre demande en ligne sur [www.parentia.be](http://www.parentia.be). Vous pouvez également nous faire parvenir votre document par courrier adressé à : BP 8000 à 5000 Namur.

1. **Renseignements de la mère ou de la personne qui élève effectivement l'enfant**

Prénom : .....

Nom : .....

Code postal de votre domicile : . . . . .

Numéro de registre national (voir verso de votre carte d'identité) ou date de naissance : . . . . . - . . . . .

GSM : .....

E-mail : .....

2. **Demande d'affiliation**

Je soussigné(e), ....., souhaite m'affilier à la caisse Parentia afin qu'elle me verse les allocations familiales. J'ai pris connaissance du délai de 24 mois avant toute demande de changement de caisse (art. 72 Décret wallon du 8 février 2018).

Date : .....

Signature : .....

Je souhaite recevoir les informations de Parentia sur les allocations familiales, les démarches administratives et autres services liés à la famille. J'accepte la politique en matière de vie privée de Parentia consultable sur [www.parentia.be](http://www.parentia.be).

Les renseignements que vous fournissez, sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement. Ils sont protégés par la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez vous adresser à l'adresse ci-dessous.

